

 <p>AS. Mouthe</p> <p>Votre correspondant :</p>	<p>STBVM et A.S.MOUTHE SECTION BIATHLON Contact : MARECHAL Yves (Président STBVM) 25240 MOUTHE tél : 06 08 22 67 66 ARDIET Nicolas (Responsable Biathlon) 25160 LABERGEMENT Ste MARIE Tél : 06 31 06 99 60 Thierry MOUGIN (Entraîneur Tir) 25160 MALBUISSON tel : 06 85 44 69 18</p>
--	---

La Société de Tir et Biathlon du Val de Mouthe (STBVM) et la section biathlon de l'AS MOUTHE propose une séance de Tir chaque semaine pour les jeunes licenciés d'un Ski Club. Ces dernières auront lieu une fois par semaine avec 2 créneaux possibles, encadrées par Mr Thierry Mougin (diplômé de la formation de tir à 10m), Nicolas Ardiét et Yves Marechal.

Informations :

Lieu : Salle de Tir Mairie de Mouthe (3e étage)

Horaire : Tous les Lundi en fin d'après Midi de 16h40 à 17h45 ou le Jeudi si effectif important idem de 16h45 à 17h45

Début de saison : Lundi 4 septembre 2018 à 16h45

Catégories : U13 à U17 (année 2007 à 2003) dans un premier temps

Adhésion : carte de membre fixé à 10 euro licenciés AS MOUTHE comprenant l'assurance et l'achat de matériel ; 35 euro pour les non-adhérents AS MOUTHE

l'adhésion à la FF de Tir (licence de Tir) n'est pas obligatoire, pour les jeunes qui pratiquent le biathlon en compétition cet hiver, la licence club FFS suffit.

Renseignements : Yves MARECHAL, Nicolas ARDIET, Thierry MOUGIN

FICHE ADHESION 2018/2019

Je soussigné, (village :.....), autorise mon enfant,, licenciés FFS au club de, catégorie U11 - U13 - U15- U17 (2007 à 2003) à participer aux séances de Tir proposées pour la saison20...../20..... .

(tél: / / / / ; Email :

J'autorise les encadrants responsables et les bénévoles à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale.

L'enfant,, s'engage à respecter les horaires, les consignes de sécurité, à pratiquer l'activité dans le calme et la concentration, à être à l'écoute des encadrants et de participer régulièrement aux séances.

Fait à , le/...../..... . Signatures des parents :

Signature de l'enfant :

Pièces à Joindre obligatoirement :

- 1). Fiche d'adhésion remplie (ci-dessus)
- 2). un certificat médical de non contre indication à la pratique du Tir (daté de moins de 3 mois)
- 3). Photocopie de la licence FFS ou Carte Neige
- 4). Règlement de 20 euro par chèque, à l'ordre de ASM Ski.